

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Délibération n° DE_2024_072

Le 02 décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et VANDENOOT Noémie.

Absente excusée : TERROT Stéphanie (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Absents : MASNATA Mallaury et TURC Jack

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Participation financière des élus au repas des Aînés

Le Maire indique que cette année le repas des Aînés est prévu le dimanche 15 décembre 2024 à la salle des fêtes de Bourdeaux.

Il propose aux élus qui souhaitent être présents de se faire connaître auprès de la commission d'action sociale et de payer leur repas qui s'élève à 34.50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition du Maire que les élus paient leur repas d'un coût de 34.50€ en cas de participation au repas des Aînés du 15 décembre 2024.

DIT que les recettes seront imputées à l'article 70878 – Remboursement de frais par d'autres redevables du budget principal.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

